

Étude de cas

Découvrez des solutions immédiates pour les survivants du cancer



Client : Marc, 45 ans

Besoins en assurance

Marc, 45 ans, est un père monoparental qui élève deux adolescents. Il souhaite assurer la sécurité financière de sa famille advenant son décès. Ses priorités : couvrir les frais funéraires, rembourser quelques petites dettes, et laisser un modeste héritage à ses enfants.

Profil santé

Il y a plus de trois ans, Marc a reçu un diagnostic de cancer de la prostate à un stade précoce. Il a complété son traitement avec succès et est demeuré sans récurrence depuis. Bien qu'il soit autrement en bonne santé, les options d'assurance traditionnelle avec tarification complète lui ont souvent été refusées ou offertes à des coûts plus élevés en raison de ses antécédents médicaux.

Admissibilité

Marc est admissible à la **Protection Or d'Assomption Vie – Vie Entière** ou **Temporaire** – une solution simplifiée et immédiate offrant une couverture pouvant atteindre 250 000 \$, sans examen médical ni rapport du médecin.

Solution sur mesure

Marc choisit la combinaison de protections suivante :

- **Protection Or Vie Entière – 50 000 \$** pour couvrir les frais funéraires et laisser un petit héritage à ses enfants.
- **Fracture accidentelle plus (2 unités)** pour offrir **jusqu'à 10 000 \$** par accident en cas de fracture couverte, de décès ou de mutilation accidentelle.

Prime mensuelle totale

Pour **111,96 \$ par mois**, Marc obtient une protection permanente avec primes garanties, tout en ajoutant une tranquillité d'esprit supplémentaire grâce à la garantie fracture.

Il peut aussi choisir l'option de paiement sur 20 ans pour 174,20 \$ par mois, complétant ainsi tous ses paiements avant la retraite.

Le saviez-vous ?

Protection Or :

- Accumule une valeur de rachat au fil du temps, offrant une flexibilité si des fonds sont nécessaires plus tard dans la vie.
- Offre une protection aux survivants du cancer depuis 3 ans* ou plus, même en cas de récurrence ou de second diagnostic.
- Inclus une prestation de transport sans frais supplémentaires si le décès survient à plus de 200 km du domicile.

**Il doit s'être écoulé plus de 3 ans depuis le diagnostic, l'hospitalisation, et la fin des traitements (incluant tout médicament prescrit).*

Communiquez avec votre conseiller dès aujourd'hui pour découvrir comment les solutions flexibles d'Assomption Vie peuvent vous convenir.